



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège Claude Fauriel**  
24 Rue Rouget de Lisle  
42000 SAINT ETIENNE  
04 77 49 37 27  
Mél : [0421677v@ac-lyon.fr](mailto:0421677v@ac-lyon.fr)



Saint Etienne, le 27 janvier 2026

Le Principal  
aux  
Parents des élèves de 3<sup>ème</sup>

Madame, Monsieur,

La classe de 3<sup>ème</sup> est un moment important dans l'orientation de votre enfant pour la poursuite de sa scolarité après le collège. Les décisions sont prises au troisième trimestre, mais le dialogue en vue de la construction de son projet se déroule tout au long de l'année.

Les procédures d'orientation sont désormais dématérialisées. Vous devez donc effectuer vos demandes via le site Educonnect - <https://educonnect.education.gouv.fr>

Vous trouverez le détail de la procédure dans un diaporama disponible sur l'ENT du collège en page d'accueil : <https://claud-fauriel-loire.ent.auvergnerhonealpes.fr> dans la rubrique « **APRES LA CLASSE DE 3EME** » et les rappels des dates sur le flyer distribué à votre enfant.

Nous sommes actuellement dans la **phase d'orientation provisoire** : vous devez formuler des vœux d'orientation **entre le 27 janvier et le 5 mars** (le serveur ne sera plus accessible ensuite, aussi nous vous invitons à le faire dès que possible avant la date limite) . Vous indiquerez vos intentions d'orientation en les classant par ordre de préférence : CAP, 2<sup>nde</sup> Professionnelle, 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique.

Le conseil de classe se prononcera ensuite sur vos vœux et formulera un avis provisoire d'orientation, vous pourrez consulter cet avis à partir du surlendemain du conseil de classe.

Le dialogue entre vous et l'équipe éducative entre dans une phase importante : le professeur principal, le Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation, Mme Widerski, principale adjointe et moi-même restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions, vous accompagner et permettre à votre enfant de réaliser son projet d'orientation dans les meilleures conditions.

Des rendez-vous « orientation concertée » seront organisés en mars avec certaines familles (ou à votre demande) afin d'échanger sur l'orientation de votre enfant.

A partir du 4 mai, vous pourrez formuler vos demandes pour les formations et établissements que vous souhaitez, nous entrerons alors dans la phase définitive d'orientation, pendant laquelle le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre de début juin émettra un avis définitif.

**François MARCEAU**  
Principal

